

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	5

### SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY,

Excusé(s) : Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA) et Monsieur Bernard MATTER

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Bureau,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Délibère :

**B/2024/054 : Entzheim - 6 rue de la Mairie : Acquisition de 11 logements en VEFA. Autorisation d'acquisition**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès de la SCCV Les Jardins de Laura, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 11 logements 6 rue de la Mairie à Entzheim, comprenant 18 places de stationnement, pour un prix d'acquisition total de 2 167 034,00 € HT qui se décompose comme suit :

- Pour les logements locatifs sociaux y compris 5 places de stationnement : 308,61 m<sup>2</sup> SHAB x 2 400 € HT, soit 740 664,00 € HT (TVA 5,5 et 10 %)
- Pour les logements en PLI y compris 6 places de stationnement : 425,96 m<sup>2</sup> SHAB x 3 250 € HT, soit 1 384 370,00 € HT (TVA 10 %)
- Pour l'acquisition des 7 places de stationnement supplémentaires à 6 000 € HT / place, soit 42 000 € HT (TVA 20 %)

Les études étant en cours, sur une base de 734,57 m<sup>2</sup> habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme